

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - Annexe II

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE

Code du produit : S470872

Code UFI : 93K0-60FF-400V-RP4Q

**1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Entretien des friteuses professionnelles.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison sociale : SOLIPRO - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

Adresse : Immeuble Smart Parc / BAT Est - 11 Avenue Dubonnet - 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 46 67 58 50

Adresse mail : [consommateurs@boltonsolitaire.fr](mailto:consommateurs@boltonsolitaire.fr)Site internet : [www.solipro.fr](http://www.solipro.fr)**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59**Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 (Met. Corr.1, H290)

Corrosion cutanée, Catégorie 1 (Skin corr. 1, H314)

#REF!

Ce mélange n'est pas classé pour le danger pour l'environnement

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15)

**Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations**

Pictogrammes de danger :

**Mention d'avertissement :**

DANGER

**Identificateur du produit :**

HYDROXYDE DE SODIUM

**Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche . NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE**

P501

Eliminer le récipient et son contenu dans des conteneurs adaptés conformément à la réglementation locale.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) $\geq$ 0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Note (VLE/CMR)	%
CAS : 497-19-8 CE : 207-838-8 REACH N°01-2119485498-19 INDEX : 011-005-00-2 <b>CARBONATE DE SODIUM</b>	Eye irrit. 2, H319		50 - 75
CAS : 1310-73-2 CE : 215-185-5 REACH N°01-2119457892-27 INDEX : 011-002-00-6 <b>HYDROXYDE DE SODIUM</b>	Met. Corr.1, H290 Skin corr. 1A, H314	[1]	25 - 50

(Texte complet des phrase H: voir la section 16)

**Informations sur les composants :**

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation :**

Faire respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux:**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes et en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de contact avec la peau:**

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment.

En cas de rougeur, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire, absorber par la bouche

Garder au repos. Ne pas faire vomir

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible

**4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 5 : MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produit non étiqueté inflammable

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE**

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

- mousse

- poudres

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits en décomposition peut comporter des risques pour la santé

Ne pas respirer les fumées

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Combinaison complète de protection

**RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précaution pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans les fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 7 - Manipulation et stockage

Voir la rubrique 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Voir la rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation

Bien refermer le bouchon après utilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédure recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail

"Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver hors de la portée des enfants

**Stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans l'emballage d'origine

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE**

Conserver le flacon en position verticale

Ne pas retirer l'étiquettes du produit

Les emballages entamés doivent être jetés et éliminés selon la réglementation locale en vigueur

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit destiné aux professionnels

Se référer à la rubrique 1 pour l'indication du produit

**RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeur limite d'exposition professionnelle :**

- France (INRS - ED984 - oct 2016)

Nom	Numéro CAS	VME	TMP
HYDROXYDE DE SODIUM	1310-73-2	2 mg/m3	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

**- protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée

Types de gants conseillés :

- Néoprène;

- PVC;

- Caoutchouc Nitrile.

**Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat physique : Poudre

Couleur : Blanc

Odeur : Inodore.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH : 12,5 +/- 1 (10g/l)

Point/intervalle d'ébullition : Pas de donnée

Intervalle de point éclair: Non concerné

Pression de vapeur (50°C) : Pas de donnée

Densité : 1,18 +/- 0,15

Hydrosolubilité : Soluble dans l'eau.

Viscosité : Pas de donnée

Point/intervalle de fusion : Pas de donnée

Point/intervalle d'auto-inflammation : Pas de donnée

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE**

Point/intervalle de décomposition :

Pas de donnée

Indice de réfraction :

Pas de donnée

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE****10.1. Réactivité**

Le mélange peut attaquer les métaux sensibles aux alcains (aluminium).

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7

**10.3. Possibilité de réaction dangereuses**

Réaction exothermique au contact des acides.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel
- la chaleur
- l'humidité
- l'exposition à la lumière

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des acides, de l'aluminium.

**10.6. Produit de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le mélange est classé dangereux pour la santé compte-tenu des données disponibles et des règles de calcul définies dans le règlement (CE) 1272/2008.

**11.1.1. Substances**

Pas de donnée.

**11.1.2 Mélange****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Corrosion cutanée, Catégorie 1 (Skin Cor. 1, H314).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Corrosion oculaire, catégorie 1 (Eye Dam.1, H318).

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur le cellule germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

**12.1.1. Substances**

Pas de donnée.

**12.1.2. Mélanges**

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE**

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cete affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur sont fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

**12.2.1. Substances**

Pas de donnée.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 13 : CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

**14.1. Numéro ONU**

1759

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN1759 : SOLIDE CORROSIF, N.S.A.

(HYDROXYDE DE SODIUM)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

8

**14.4. Groupe d'emballage**

II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****ADR/RID :**

Code	Etiquette	QL	Dispos.	EQ	Cat.	Tunnel
C10	8	1kg	274	E2	2	E

**IMDG :**

	QL	FS	Dispos.	EQ
	1kg	F-A,S-B	274	E2

**IATA :**

Passager	Quantité	Cargo	Dispos.	note	EQ
859	15kg	863	50kg	A3 A803	E2
Y844	5kg			A3 A803	E2

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné**

-

**SOLICUISINE DECAPANT FRITEUSE****RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1. Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les règlements suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

**- Informations relatives à l'emballage**

Aucune donnée n'est disponible

**- Dispositions particulières**

Aucune donnée n'est disponible

**- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)**

Moins de 5% : agents de surface non ioniques.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour les substances concernées. Les données sont indiquées dans les différentes rubriques concernées de la fiche de données de sécurité du produit.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

La classification du présent mélange a été obtenu par calcul conformément au règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Abréviations :**

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

OACI : Organisation de l'Aviation Civile International

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

GHS05 : Corrosion

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique

STP : usine de traitement des eaux usées

TMP : tableau des maladies professionnelles

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

SVHC : Substance of Very High Concern